



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS  
Commune de POMEROLS  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 08 AVRIL à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

**Présents :**

Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Bernard ICHÉ, Jean Louis LAUX , Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Ana BAYONA, Céline CAPDIVILA, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

**Procuration :**

Mme. Fabienne FABRE donne procuration à M. Christian RIBIERO

**Absentes s:**

Mmes Angelica LE-GOFFet Franck LERICHE

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 06 mars 2025 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance. **Adoption à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du compte Financier Unique 2024**
- 2. Vote et affectation des résultats – Exercice 2024**
- 3. Vote des 3 taxes locales**
- 4. Vote du Budget Primitif 2025**
- 5. Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025**
- 6. Dossier de demande de subvention pour la réalisation d'une piste cyclable entre Marseillan-ville et Pomérols au titre du Fond Vert 2025**
- 7. Recrutement d'un vacataire pour le temps périscolaire**
- 8. Renouvellement de la convention site radiologie mobile TOTEM à l'ancien Château d'eau**
- 9. Appropriation de plein droit par la commune de l'immeuble cadastré E numéro 0397 au 10 rue de la Provençale**
- 10. Mise à disposition du système d'information géographique (SIG) entre un commun membre et la CAHM : approbation de la convention-cadre et de la tarification forfaitaire**
- 11. Intégration dans le domaine public du plan de la grotte et du lotissement Lou Solar : modification de la délibération du 27 juin 2024**
- 12. Participation financière de la commune à la sortie bowling le 24 avril 2025 pour les adolescents de Pomérols**
- 13. Reversement au budget du CCAS du tiers du produit des concessions dans les cimetières**

## 1. Approbation du compte Financier Unique 2024

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence les informations clés sur la situation financière de commune. Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Le compte financier unique constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des Dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au Budget Primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

M. le Maire présente ce CFU 2024.

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonctionnement	3 226 981 €	2 642 179 €
	Investissement	1 701 398 €	2 716 130 €
Reports de l'exercice 2023	Fonctionnement	3 795 868 €	0 €
	Investissement	0 €	364 707 €
Total exercice (réalisations + reports)		8 724 249 €	5 723 017 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>3 001 232 €</b>	
RàR reportés en 2025	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		8 724 249 €	5 723 017 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>3 001 232 €</b>	

Ce résultat d'exercice confirme la bonne santé financière de la commune et qui va permettre de financer avec sérénité les investissements prévus en 2025. La capacité de désendettement de la commune de 4,84 ans

M. Maire présente ce que la commune fait avec un billet de 100 euros :



L'année 2024 a été marquée par de nombreux travaux : l'aménagement du quartier de la Sablède, la rue des Pins, la rue des Sables, les tamaris, ainsi que le renouvellement de l'éclairage publics.

M. le Maire sort de la salle et son 1<sup>er</sup> adjoint M. Bernard ICHE fait procéder au vote de ce compte financier unique : **adoption à l'unanimité**

## 2. Vote et affectation des résultats – Exercice 2024

Après avoir adopté le Compte Unique Financier de l'exercice 2024 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 380 670.66 €, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la façon suivante :

Résultat de Fonctionnement au 31/12/2024	
Dépenses	2 642 179.80
Recettes	3 226 981.69
Résultat de fonctionnement	<b>584 801.89</b>
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2023 ( R002)	3 795 868.77
Résultat de clôture de l'année 2024	<b>4 380 670.66</b>

Résultat d'Investissement au 31/12/2024	
Dépenses	2 670 838.43
Recettes	1 656 106.74
Résultat d'investissement	- 1 014 731.69
Déficit d'investissement reporté de l'année 2023 ( D 001)	- <b>364 707.17</b>
Résultat de clôture de l'année 2024	- <b>1 379 438.86</b>

Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Affectation à la Section d'Investissement (1068)	<b>1 379 438.86</b>
Excédent de fonctionnement reporté (R 002)	<b>3 001 231.80</b>

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

### 3. Vote des 3 taxes locales

M. le Maire propose aux membres du Conseil de conserver les taux en vigueur :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.23 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.37 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.25 %

Pour information, ces taux sont inférieurs aux taux en vigueur nationaux et départementaux.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

### 4. Vote du Budget Primitif 2025

Le projet de budget primitif 2025 a été élaboré selon les règles prévues par le décret n°59-1447 du 18 décembre 1959 modifié par la loi du 22 juin 1994 modifiée portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M57. Les grandes lignes du budget 2025 sont jointes **en annexes et les équilibres sont les suivants :**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 222 859 €	5 222 859 €
Section d'investissement	6 156 650 €	6 156 650 €

Le budget 2025 est marqué par la poursuite et la fin du programme d'investissement engagé depuis 2021 et par le maintien d'un service public de qualité au service des Pomérolais. Les principales orientations sont l'aménagement de la piste cyclable, la réhabilitation de l'avenue de la méditerranée et l'extension du restaurant scolaire.

M. le Maire présente le Budget Primitif 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 011	Charges à caractère général	744 400.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 016 500.00 €
Chapitre 014	Atténuation des produits	34 207.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	249 000.00 €

Chapitre 66	Charges financières	25 000 .00€
Chapitre 67	Charges spécifiques	0.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	22 000.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES</b>		<b>2 091 107.00 €</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 122 752.80€
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	9 000.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>5 222 859.80 €</b>
D 002 - Résultat reporté ou anticipé		<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>5 222 859.80 €</b>
<b>Recettes</b>		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 013	Atténuations de charges	5 000.00 €
Chapitre 70	Produits services, domaine et ventes diverses	76 800.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	40 000.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 376 200.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	644 628.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	70 000.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	0.00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES RELLES</b>		<b>2 212 628.00 €</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00 €
Chapitre 043	Opérations d'ordres à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 221 628.00 €</b>
Résultat anticipé reporté 2024 (002)		<b>3 001 231.80 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>5 222 859.80 €</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
Chapitres/Opérations	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 000.00 €
Chapitre 204	Subventions d'Equipement versées ( hors opérations)	8 534 .00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles ( hors opérations)	871 550.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours ( hors opérations)	3 116 128.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds, divers et réserves	0.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	40 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	600 000.00 €
Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES</b>		<b>4 648 212.00 €</b>
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	120 000.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>4 777 212 .00 €</b>
Résultat reporté 2024 (001)		<b>1 379 438.86 €</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>6 156 650.86 €</b>
<b>Recettes</b>		
Chapitres/Opérations	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 13	Subventions d'investissements ( hors 138)	258 135 .00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées ( hors 165 )	0.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles ( sauf 204 )	0.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>258 135 .00 €</b>

Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves /FCTVA / excédents de fonctionnement capitalisé	1 771 361.72 €
Chapitre 138	Autres subventions d'investissement non transférables	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	875 401.34 €
	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>2 646 763.06 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 904 898 .06 €</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 122 752.80 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	9 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	120 000.00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 156 650 .86 €</b>
	<b>R 001</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>6 156 650.86 €</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en baisse par rapport au budget précédent. La commune souhaite sur l'exercice 2025 rationaliser certaines dépenses.

Les recettes inscrites au titre du Budget 2025 sont essentiellement les subventions notifiées pour les projets en cours ainsi que la vente de biens mobiliers et immobiliers. Les dépenses d'investissement inscrites concernent l'aménagement de l'avenue de la Méditerranée, la construction d'un nouveau stade, l'extension de la cantine scolaire ainsi que la création de la piste cyclable entre Pomérols et Marseillan

M. le Maire fait procéder au vote de ce budget : adoption à l'unanimité

### 5. Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025

Le passage au budget en M57 donne la possibilité au maire, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

M. le Maire fait procéder au vote: adoption à l'unanimité

### 6. Dossier de demande de subvention pour la réalisation d'une piste cyclable entre Marseillan-ville et Pomérols au titre du Fond Vert 2025

Monsieur le Maire informe que le conseil est dans l'obligation de re- délibérer.

Les travaux de la piste cyclable rentrent dans le cadre des subventions attribuées par les services de l'Etat au titre du Fond vert 2025. Il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'aide financière de l'Etat.

Le projet de financement a donc été modifié :

- **Total des subventions publiques demandées 780 266 € soit 79.10 %**
- Etats : Fond vert 320 206 € soit 36.50 %
- Europe : DEDER 350 000 € soit 35.50 %
- Région 70 0000 € soit 7 %
- Autofinancement pour les 2 communes 206 959 € soit 21 %

**Mme Nelly SORLI prend la parole et dit : « C'est une grosse déception du département »**

M. le Maire fait procéder au vote: adoption à l'unanimité

## **7. Recrutement d'un vacataire pour le temps périscolaire**

Afin de pallier aux absences des agents affectés au temps périscolaire (cantine, garderie) il est proposé aux membres du conseil de délibérer afin que la commune puisse engager de façon ponctuelle et non répétitive du personnel en vacation. (Notamment pour les 2 heures de la cantine)

**Mme Nelly SORLI prend la parole et dit : « Il faudra peut-être voir le recours à des services civiques »**

**M. le Maire lui répond : « A étudier mais si nous embauchons des contrats civiques, nous les aurons tout le temps et notre besoin est ponctuel. »**

**Mme Nelly SORLI insiste sur le fait que : « Nous pouvons les mettre dans les différents services, ça vaudrait le coup ! »**

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **8. Renouvellement de la convention site radiologie mobile TOTEM à l'ancien Château d'eau**

Il est proposé aux membres du Conseil de renouveler le bail de location que la commune a passé avec TOTEM France pour l'antenne située à l'ancien château d'eau pour une redevance annuelle de 9 230 €.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **9. Appropriation de plein droit par la commune de l'immeuble cadastré E numéro 0397 au 10 rue de la Provençale**

La commune a délibéré le 11 décembre dernier pour lancer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique suite à l'abandon du bien situé 10 rue de la provençale. Il s'avère qu'une procédure plus simple et beaucoup moins longue peut être engagée : L 1123-2 du CG3P stipule que, dès lors qu'un propriétaire est connu et décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, l'immeuble est acquis de plein droit par la commune.

L'immeuble cadastré E numéro 0397 au 10 rue de la provençale remplissant ces conditions, il est proposé aux membres du conseil de délibérer pour accepter cette appropriation de plein droit. Il était urgent de voter ce point car la toiture est dégradée, il y a des infiltrations chez les voisins, Nous pourrions ensuite décider ce que nous ferons de ce bâtiment, Nous pensons le proposer à la vente.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **10. Mise à disposition du système d'information géographique (SIG) entre un commun membre et la CAHM : approbation de la convention-cadre et de la tarification forfaitaire**

Notre personnel administratif se sert de ce logiciel : recherche cadastres, impôt etc...Jusqu'à présent il était mis à disposition gratuitement à la commune. . La CAHM ne peut plus assurer cette prestation gracieusement et demande maintenant une participation forfaitaire.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée propose une convention-cadre de mise à disposition du Système d'Information Géographique (SIG) aux communes-membres et aux établissements publics du territoire. Le coût forfaitaire annuel pour la commune de Pomérols s'élève à 2 000€. Il est proposé aux membres du Conseil d'accepter la convention.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **11 .Intégration dans le domaine public du plan de la grotte et du lotissement Lou Solar : modification de la délibération du 27 juin 2024**

Par délibération en date du 27 juin 2024, la commune a décidé d'intégrer dans le domaine public le plan de la Grotte et le lotissement Lou Solar. Afin de pouvoir passer l'acte administratif (beaucoup moins cher qu'un acte notarié), il convient de modifier la délibération du 27 juin 2024 afin d'autoriser le 1er adjoint à représenter la commune. M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

## **12. Participation financière de la commune à la sortie bowling le 24 avril 2025 pour les adolescents de Pomérols**

La 1ère semaine des vacances scolaires d'Avril, la commune organise quelques après-midi sportifs et la 2ème semaine une sortie au Bowling pour les adolescents. A ce jour 11 enfants sont inscrits. (Nous étions partis sur 20 enfants par commune)

**Mme Nelly SORLI prend la parole : « La commission a décidé d'ouvrir les inscriptions aux élèves de CM2 et offre la possibilité aux enfants Pomerolais de venir avec un copain qui n'habite pas sur la commune avec**

**une participation financière de 15 € (au lieu de 8 €) »**

La commune organise avec Pinet cette sortie bowling pour les jeunes le 24 avril 2025. Il est proposé aux membres du Conseil de participer financièrement à cette sortie pour un cout estimatif de 348. 40 € sur la base d'une participation de 20 jeunes Pomérolais.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

**13. Reversement au budget du CCAS du tiers du produit des concessions dans les cimetières**

M. le Maire précise que chaque fois que la commune vend une concession, 1/3 de la somme est reversée au CCAS et 2/3 à la commune sauf qu'aucune délibération n'avait été prise sur la commune pour effectuer ce mouvement de trésorerie.

Le budget du CCAS n'a pas pu recevoir cette année les recettes concernant une partie du produit des concessions des cimetières. Elle doit se mettre en conformité avec la loi du 21 février 1996 qui a supprimé la répartition systématique du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du CCAS. Depuis cette date, ce reversement constitue une simple faculté et doit être décidé en Conseil Municipal. Pour continuer à verser ce produit au CCAS, la Trésorerie demande au conseil municipal d'accepter ce reversement.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- **Pistes Cyclables** : Les travaux de la piste cyclable avancent dans les délais : La partie Pomérols a très bien avancé. Les travaux devraient être terminés fin mai.
- **Travaux de l'Avenue de la Méditerranées** : la CAHM a fini sa partie (renouvellement de l'eau potable) La société Eiffage a commencé et les réseaux secs et humides vont suivre.
- **Ouverture de la Mairie le Samedi (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois)** : Nous avons compté une dizaine de visite le 1er samedi.
- **Vote à la CAHM** : La CAHM va participer financièrement pour l'achat d'un récupérateur d'eau. Le coût est de 150 € : l'agglo participe à hauteur de 75 euros. Il faut que les administrés achètent ce récupérateur d'eau sur une commune du territoire de notre agglo pour bénéficier de la subvention.
- **Service de Bus Juillet Aout le soir pour nos jeunes pour les sorties de discothèques** : ce service sera étendu sur les communes de Bessan, St-Thibéry, Florensac, Pomerols et pinet : 2 navettes seront mises en place, les horaires seront communiqués ultérieurement pour un coût de 3 €.
- **Vote des subventions « font de concours « de la CAHM** : 125 000 € nous ont été octroyé en plus pour l'Avenue de la méditerranée.
- **M. Thierry SICARD prend la parole** : « Vous avez certainement vu passé sur les réseaux, en collaboration avec le SICTOM et la fourrière d'Agde qu'il est proposé de désigner 2 personnes de confiance pour les animaux de compagnie, Il faut simplement passer à la mairie pour remplir cette carte.»  
Mme Nelly SORLI dit : « Vous auriez dû avertir le CCAS avant qu'il se retrouve indiquer sur l'affiche alors qu'il n'est pas informé. »  
M. Le Maire lui répond : « Que ce n'est pas la commune mais le SIVOM, mais qu'il pense qu'il n'a voulu froisser personne »

La séance est levée à 19h20

Céline CAPDIVILA  
Secrétaire de séance.